

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-980

présenté par

M. Vialay, Mme Corneloup, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Gosselin, M. Bazin, M. Leclerc, M. Lurton, M. Bony, M. Reda, M. Cinieri, Mme Louwagie, M. Reiss, M. Kamardine, M. Boucard, Mme Poletti, M. Sermier et M. Abad

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	100 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La majorité de l'augmentation des crédits d'engagement de la mission APD ne va pas en faveur de l'aide projet bilatérale, mais à l'aide économique et financière, synonyme de prêts qui privilégient les pays émergents plus rentables et plus sûrs que les pays pauvres endettés.

Cet amendement affecte donc 100 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « coopération bilatéral » au sein du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement, et réduit de 100 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « Aide économique et financière multilatérale » au sein du programme « Aide économique et financière au développement ».